

**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Commission de l'économie,  
des finances et du budget

Papeete, le **26 NOV. 2025**

N° 164-2025

**Document mis  
en distribution**

Le **26 NOV. 2025**

**RAPPORT**

relatif à une proposition de délibération portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2026,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances et du budget,

par Messieurs les représentants Vincent MAONO et Tematai LE GAYIC

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants,

Le projet de budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2026 est construit en tenant compte des paramètres suivants :

1. Une progression limitée à celle de l'évolution prévisible des recettes ordinaires inscrites dans le projet de budget général de la Polynésie française pour l'année 2026, soit un taux directeur de + 1,21 %<sup>1</sup> (+ 29 930 590 F CFP) ;
2. La ventilation des crédits budgétaires a été ajustée pour tenir compte de l'incidence financière de la revalorisation du point d'indice<sup>2</sup> au niveau des Missions 960 « Pouvoirs Publics » et 962 « Personnel ».
3. Une volonté de s'inscrire dans une démarche de performance en affichant plus de transparence, en rationalisant les dépenses de notre institution, avec comme objectif l'utilisation efficiente des deniers publics.

Il en ressort un projet dont le montant total des crédits alloués au budget de l'assemblée en 2026, s'élève à la somme de **2 567 600 000 F CFP**, toutes sections confondues, se répartissant comme suit :

- 2 494 000 000 F CFP en section de fonctionnement ;
- 73 600 000 F CFP en crédits de paiement, pour la section d'investissement.

**I – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les ressources de fonctionnement pour l'exercice 2026 proviennent de la dotation de fonctionnement sollicitée au budget de la Polynésie française et qui s'élève à **2 494 000 000 F CFP**, soit une augmentation de 1,21 % de la dotation versée à l'institution au titre de l'exercice 2025.

Ces ressources permettent de financer les dépenses suivantes :

**Mission 960 « Pouvoirs Publics » ..... 1 431 880 000 F CFP**

<sup>1</sup> Taux réévalué à la demande de l'institution car le taux directeur de + 0,89 % initialement proposé ne permettait pas de financer les effets de la revalorisation du point FPT intervenue dans le courant de l'année 2025

<sup>2</sup> Arrêté n°569 CM du 25 avril 2025 qui porte la valeur du point d'indice de 1060 à 1080 F CFP, soit une hausse de +1,89% applicable depuis le 1<sup>er</sup> mai 2025

Les sommes inscrites à cette mission sont en hausse de 14 380 000 F CFP soit + 1,01 % pour permettre notamment le financement de l'impact de la revalorisation du point d'indice de rémunération des fonctionnaires territoriaux sur les indemnités des représentants ainsi que leurs cotisations et pensions de retraites et sur les crédits collaborateurs. Par ailleurs, des transferts de crédits sont opérés aux fins de financer l'organisation de la première réunion de l'Assemblée interparlementaire du Pacifique (AIP), qui aura lieu au mois d'août 2026.

La répartition des crédits entre les différents articles de cette mission est effectuée de la manière suivante :

1. Article 606 « *Achats non stockés de matières et fournitures* ».....3 000 000 F CFP  
*Ces crédits, où s'imputent les achats de fournitures ou de consommables de bureau demandés par les élus dans la limite d'un quota annuel défini en interne, sont reconduits à l'identique.*
2. Article 613 « **Locations** ».....1 000 000 F CFP  
*Ces crédits couvrent les locations immobilières ou mobilières et enregistrent une baisse de 14 780 000 F CFP aux fins de financer partiellement le glissement vieillesse technicité (gvt) ainsi que les augmentations aux articles 623,628 et 65321.*
3. Article 6184 « **Frais de formation** ».....2 000 000 F CFP  
*Ces crédits, destinés aux frais de formation des élus, sont reconduits à l'identique.*
4. Article 623 « *Publicité, publications, relations publiques* ».....16 400 000 F CFP  
*Ces crédits bénéficient d'une enveloppe supplémentaire de 2 millions de francs en provenance de l'article 613, aux fins de financer les dépenses de fêtes et cérémonies liées à l'organisation de la première réunion de l'Assemblée interparlementaire du Pacifique, qui se tiendra en Polynésie française au mois d'août 2026.*
5. Article 624 « **Transports** ».....33 720 000 F CFP  
*Ces crédits couvrent la prise en charge du transport des élus aux réunions de l'assemblée de la Polynésie française ou des commissions extérieures dont ils sont membres, pour remplir leurs obligations de présence, et les autres déplacements liés à leur mandat, en particulier pour assister aux réunions statutaires de l'Assemblée parlementaire francophone (Assemblée générale, atelier leadership, réseau de déontologie). Ce poste de dépense est reconduit à l'identique.*
6. Article 625 « **Déplacements et missions** ».....2 000 000 F CFP  
*Ces crédits, qui sont destinés au financement des frais de transport et d'hébergement de personnalités extérieures, sont reconduits à l'identique.*
7. Article 626 « **Frais postaux et frais de télécommunications** ».....30 000 000 F CFP  
*Ces crédits, qui couvrent les dépenses de frais de télécommunication de l'institution, sont reconduits à l'identique.*
8. Article 628 « **Divers – Autres services extérieurs** ».....12 250 000 F CFP  
*Ces crédits servent notamment à régler les honoraires des experts comptables chargés d'établir les comptes des groupes politiques, ainsi que les frais liés au recours à des prestataires spécialisés ou experts pour les besoins des colloques, des missions d'information, des commissions d'enquête, de la commission d'évaluation des politiques publiques ou de la commission spéciale sur la décolonisation. Ils sont en augmentation de 2 millions de francs.*
9. Article 641.11 « **Rémunération brute** ».....59 000 000 F CFP  
*Cette enveloppe, qui permet de couvrir les rémunérations du personnel du cabinet du président (cf. tableau dans l'état d'information n° 1), tient compte de l'incidence financière de la hausse du point d'indice FPT et augmente de 1 million de francs.*

10. Article 645 « *Charges sociales* » ..... 15 700 000 F CFP  
*Ces crédits, qui servent au règlement des cotisations sociales des personnels du cabinet du président de l'assemblée de la Polynésie française, sont réévalués en raison de l'augmentation du point d'indice FPT.*
11. Article 653.1 « *Indemnités* » ..... 509 200 000 F CFP  
*Ces crédits qui servent au règlement des indemnités des représentants sont en hausse de +1,89% en raison de la réévaluation du point d'indice intervenue au cours de l'année 2025.*
12. Article 653.2 « *Frais de mission et de déplacement* » ..... 8 780 000 F CFP  
*Ces crédits permettent de couvrir les frais de mission des élus et sont abondés de 0,780 millions de francs.*
13. Article 653.3 « *Cotisations et pensions de retraite* » ..... 65 950 000 F CFP  
*Ces crédits accueillent le paiement des cotisations versées à l'organisme « AXA Assurances » au titre de la retraite par capitalisation des élus et enregistrent également l'impact de la hausse du point d'indice FPT.*
14. Article 653.4 « *Cotisations sociales* » ..... 77 920 000 F CFP  
*Ces crédits servent à régler les cotisations des élus à la caisse de prévoyance sociale et à la sécurité sociale et enregistrent également l'impact de la hausse du point d'indice FPT.*
15. Article 658.62 « *Dotations aux groupes d'élus* » ..... 86 880 000 F CFP  
*Les moyens financiers des groupes sont constitués d'une dotation fixe correspondant au double du crédit collaborateur mensuel alloué à un représentant et d'une dotation variable équivalente au traitement brut afférent à l'indice 61 de la fonction publique territoriale multipliée par le nombre de représentants appartenant au groupe (cf. article 74 du règlement intérieur). Les crédits tiennent compte de la hausse du point d'indice FPT.*
16. Article 658.63 « *Collaborateurs des élus* » ..... 407 400 000 F CFP  
*Le règlement intérieur de l'assemblée prévoit la mise à disposition d'un crédit mensuel équivalent à 531 fois la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale à chaque représentant, et d'un crédit collaborateur supplémentaire pour les vice-présidents de l'assemblée, le président de la commission permanente, les présidents de commissions législatives et le président de la commission de contrôle budgétaire et financier. Ces crédits ont été réévalués à la hausse à concurrence de +1,89% en raison de la réévaluation du point d'indice FPT.*
17. Article 658.64 « *Charges patronales des collaborateurs* » ..... 100 680 000 F CFP  
*Ces crédits servent à régler les cotisations sociales des collaborateurs des élus sont également en hausse de +1,89% en raison de la réévaluation du point d'indice FPT.*

Par ailleurs, les crédits alloués au programme 96012 « **Missions et Moyens des élus** » pour un montant total de 17 500 000 F CFP sont répartis dans les conditions ci-après :

Les dépenses liées aux visites de travail sont limitées à 6 000 000 F CFP et ventilées sur les différents postes de dépenses autorisées par le règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française.

Les dépenses nécessaires aux missions d'information et à la commission de décolonisation, sont limitées à un maximum de 10 000 000 F CFP soit un budget unitaire de 2 000 000 F CFP aux fins d'en encadrer les coûts, d'optimiser les outils mis à leur disposition et d'assurer une transparence des dépenses engendrées.

Enfin, les dépenses liées aux travaux de la commission d'évaluation des politiques publiques et des commissions d'enquête comprendront notamment des honoraires d'experts.

**Mission 961 « Moyens internes** ..... 191 300 000 F CFP

Les sommes inscrites à cette mission sont reconduits à l'identique.

18. Article 606 « *Achats non stockés de matières et fournitures* »..... 45 000 000 F CFP  
*Cet article regroupe les produits pharmaceutiques et d'hygiène, l'alimentation, l'habillement, les carburants et produits de garage, les combustibles, les produits d'entretien ménager, les fournitures de voierie, les fournitures de bureau, les autres denrées et fournitures consommées, l'acquisition de matériel outillage et mobilier, l'électricité, l'eau et le gaz. Les crédits inscrits sont reconduits à l'identique.*
19. Article 615 « *Entretien et réparations* »..... 20 000 000 F CFP  
*Les crédits d'entretien et réparations sont destinés à rémunérer notamment des prestataires extérieurs pour les réparations et l'entretien de climatiseurs, de photocopieurs, des ascenseurs.*
20. Article 616 « *Primes d'assurances* »..... 4 200 000 F CFP  
*Ces charges couvrent les primes d'assurances des installations de production photovoltaïque, l'assurance de l'immeuble administratif et le site de Tarahoï ainsi que les assurances du parc automobile de l'assemblée.*
21. Article 618 « *Divers services extérieurs* » ..... 3 000 000 F CFP  
*Cet article concerne notamment les frais de documentation technique et générale.*
22. Article 622 « *Rémunérations d'intermédiaires et honoraires* »..... 1 000 000 F CFP  
*Ces crédits accueillent les dépenses relatives aux frais d'actes et de contentieux et sont reconduits à l'identique.*
23. Article 623 « *Publicité, publications, relations publiques* »..... 1 000 000 F CFP  
*Cet article regroupe aussi bien les dépenses de fêtes et cérémonies que les impressions, reliures et autres prestations de services .*
24. Article 624 « *Transports* »..... 1 800 000 F CFP  
*Ces crédits permettent l'envoi d'agents fonctionnaires en mission aux réunions des secrétaires généraux des parlements francophones, dans le Pacifique ou dans le cadre de la coopération interparlementaire. Ils sont reconduits à l'identique.*
25. Article 625 « *Déplacements et missions* »..... 4 500 000 F CFP  
*Ces crédits, qui permettent le règlement des indemnités de déplacement des agents, sont au même niveau qu'au budget primitif de 2025.*
26. Article 626 « *Frais postaux et frais de télécommunications* »..... 8 000 000 F CFP  
*Ces crédits, reconduits à l'identique, servent à couvrir les dépenses liées au standard téléphonique et aux liaisons spécialisées des services administratifs.*
27. Article 628 « *Divers – Autres services extérieurs* »..... 29 000 000 F CFP  
*Ces crédits sont reconduits à l'identique par rapport au budget primitif de 2025.*
28. Article 658 « *Charges diverses de gestion courante* »..... 200 000 F CFP  
*Cet article reconduit à l'identique concerne des charges diverses de gestion courante et des redevances pour des licences informatiques.*
29. Article 681 « *Dotation aux amortissements et aux provisions* »..... 73 600 000 F CFP  
*Ces prévisions, calculées sur la base des amortissements des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles, sont reconduites en 2026.*

#### Mission 962 « Personnel » .....870 820 000 F CFP

Les crédits inscrits pour cette mission augmentent de 15 550 590 F CFP soit +1,82% par rapport au budget primitif de 2025 en raison de l'impact financier de la réévaluation du point d'indice ainsi que du glissement vieillesse technicité (gvt).

Par article, les besoins sont les suivants :

30. Article 618 4 « *Frais de formation* ».....4 000 000 F CFP  
*Cette enveloppe en diminution de 1 000 000 F CFP permet notamment de dispenser les formations au personnel administratif et notamment celles qui sont obligatoires dans le domaine de la sécurité.*
31. Article 641.11 « *Rémunération brute* »..... 677 120 000 F CFP  
*Les crédits de cet article sont en augmentation de 13 520 000 F CFP et tiennent compte des effets de la revalorisation du point d'indice FPT et du glissement vieillesse technicité (gvt). Pour mémoire, au 1<sup>er</sup> octobre 2025, le nombre des emplois permanents inscrits au budget de l'assemblée était de 119 dont 109 pourvus et 10 postes vacants. Sans surcoût, un poste de catégorie B secrétaire d'administration/technicien d'agent comptable sera transformé en un poste de catégorie A administrateur pour renforcer le bureau des finances et de la comptabilité du service administratif et financier.*
32. Article 641 3 « *Personnel non titulaire* »..... 700 000 F CFP  
*Cet article permet de financer le recrutement de personnel en surcroît d'activité et est reconduit à l'identique.*
33. Article 645 « *Charges sociales* » ..... 186 000 000 F CFP  
*Ces crédits, en augmentation de 1,92 %, résultent d'un calcul des charges sociales du personnel administratif et sont estimées par rapport aux rémunérations brutes inscrites à l'article 641.11.*
34. Article 647 « *Autres charges sociales* » ..... 1 000 000 F CFP  
*Ce poste est reconduit à l'identique et couvre les dépenses de la médecine préventive des personnels permanents.*
35. Article 65212 « *Emploi et insertion professionnelle* » ..... 2 000 000 F CFP  
*Ces crédits sont destinés au règlement des gratifications versées aux étudiants bénéficiant du dispositif Jeunes Cadres Polynésien (JCP) ou d'un stage rémunéré en application du statut du personnel de l'assemblée. Ces crédits sont en diminution de 19,01 % en raison d'un transfert de crédits vers l'article 641.11 aux fins de financer le glissement vieillesse technicité (gvt).*

## II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes proviennent de la dotation aux amortissements à hauteur de 73 600 000 F CFP.

Les dépenses d'investissement se décomposent de la manière suivante :

36. **Les autorisations de programme .....**1 223 600 000 F CFP  
*Une nouvelle AP de 23 600 000 F CFP intitulée « Matériel et outillage » et une nouvelle AP de 1 200 000 000 F CFP intitulée « Nouvel Immeuble » qui accueillera les études et travaux du nouvel immeuble de l'assemblée dont l'implantation est située sur le site actuel de l'imprimerie officielle et de l'EPIC Vanille de Tahiti, sont prévues.*
37. **Les crédits de paiement.....** 73 600 000 F CFP  
*Les crédits de paiement inscrits à la mission 900 se décomposent de la manière suivante : 73 600 000 F CFP sur les deux opérations nouvelles ci-dessus à répartir selon les besoins et l'avancement des travaux.*

\* \* \* \* \*

*Examiné en commission le 25 novembre 2025, et suite à des échanges figurant au compte-rendu, le projet de délibération portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2026 a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances et du budget propose à l'assemblée de la Polynésie française de l'adopter.*

## LES RAPPORTEURS

Vincent MAONO

Tematai LE GAYIC



**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

-----

**PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION N°**

**/APF**

**DU**

---

portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2026

---

**L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code des finances publiques de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2025- APF du relative au budget général de la Polynésie française pour l'année 2026 ;

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 19 novembre 2025 ;

Vu la proposition de délibération déposée par M. Antony GEROS, Président de l'assemblée de la Polynésie française, et enregistrée au secrétariat général de l'assemblée de la Polynésie française sous le numéro 12119 du 19 novembre 2025 ;

Vu la lettre n° /2025/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances et du budget ;

Dans sa séance du

## ADOpte :

### ***PREMIÈRE PARTIE***

*Les conditions générales de l'équilibre réel*

**Article 1<sup>er</sup>.**- Les recettes sont évaluées et les plafonds de dépenses sont fixés par section, comme suit :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
Section de fonctionnement	2 494 000 000	2 494 000 000
Section d'investissement	73 600 000	73 600 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 567 600 000</b>	<b>2 567 600 000</b>

### ***DEUXIÈME PARTIE***

*Les moyens alloués et dispositions diverses*

**Article 2.**- Le montant des recettes de fonctionnement est évalué par mission, comme suit :

<b>Mission</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant (F CFP)</b>
961	Moyens internes	2 494 000 000
	<b>Total</b>	<b>2 494 000 000</b>

**Article 3.**- Pour l'exercice 2026, un poste de catégorie B secrétaire d'administration/technicien du service administratif et financier est transformé en un poste de catégorie A administrateur.

**Article 4.**- Le montant des crédits de fonctionnement est fixé par mission, comme suit :

<b>Mission</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant (F CFP)</b>
960	Pouvoirs publics	1 431 880 000
961	Moyens internes	191 300 000
962	Personnel	870 820 000
	<b>Total</b>	<b>2 494 000 000</b>

**Article 5.**- Le montant des recettes d'investissement est évalué par mission, comme suit :

<b>Mission</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant (F CFP)</b>
900	Pouvoirs publics	73 600 000
	<b>Total</b>	<b>73 600 000</b>

**Article 6.**- Les mesures nouvelles relatives aux autorisations de programmes et à leurs montants respectifs sont fixées par unité individualisée et par mission, comme suit :

<b>Mission</b>	<b>Programme</b>	<b>AP</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant en + (F CFP)</b>
900			Pouvoirs publics	
	90002		Assemblée de la Polynésie française	
		1.2026	Matériel et outillage	23 600 000
		2.2026	Nouvel immeuble	1 200 000 000
			<b>Total mission 900</b>	<b>1 223 600 000</b>

**Article 7.**- Le montant des crédits de paiement est fixé par mission, comme suit :

Mission	Intitulé	Montant en + (F CFP)
900	Pouvoirs publics	73 600 000
	<b>Total</b>	<b>73 600 000</b>

**Article 8.**- Le Président de l'assemblée de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

*La secrétaire,*

Odette HOMAI

*Le Président,*

Antony GEROS



**ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**  
**BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

**[ AVANT-PROJET DE BUDGET ]**

**[ SECTION DE FONCTIONNEMENT ]**

**EXERCICE 2026**

ARTICLES	DETAIL PAR PROGRAMMES (EN MILLIERS DE FRANCS CFP)							95002 ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANCAISE	96012 MISSIONS ET MOYENS DES ELUS
606								3 000	
613								500	500
6184								2 000	
623								12 900	3 500
624								30 220	3 500
625								2 000	
626								30 000	
628								4 250	8 000
64111								59 000	
645								15 700	
6531								509 200	
6532								6 780	2 000
6533								65 950	
6534								77 920	
65862								86 880	
65863								407 400	
65864								100 680	
								1 414 380	17 500
								1 414 380	17 500

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2026  
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

Date 14/10/2025  
Page 3

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

MISSION / ART	UBELLE	POUVOIR PUBLICS	MISSION : 960		
			BUDGET PRIMITIF 2025	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES	PROPOSITIONS BUDGET 2026
<b>DEPENSES</b>					
606	DEPENSES DIRECTES		3 000 000		3 000 000
613	Achats non stockés de matières et fournitures		15 780 000	- 14 780 000	1 000 000
6184	Locations		2 000 000		2 000 000
623	Frais de formation		14 400 000	2 000 000	16 400 000
624	Publicité, publications, relations publiques		33 720 000		33 720 000
625	Transports		2 000 000		2 000 000
626	Déplacement et missions		30 000 000		30 000 000
628	Frais postaux et frais de télécommunications		10 250 000	2 000 000	12 250 000
64111	Divers - Autres services extérieurs		58 000 000	1 000 000	59 000 000
645	Rémunération brute		15 420 000	260 000	15 700 000
6531	Charges sociales		499 738 000	9 462 000	509 200 000
6532	Indemnités		8 000 000	780 000	8 780 000
6533	Frais de mission et de déplacement		64 730 000	1 220 000	65 950 000
6534	Calotisations et pensions de retraite		76 479 000	1 441 000	77 920 000
65862	Calotisations sociales		85 325 000	1 555 000	86 880 000
65863	Dotation aux groupes d'élus		399 840 000	7 560 000	407 400 000
65864	Collaborateurs des élus		98 818 000	1 862 000	100 680 000
	Total DEPENSES DIRECTES		1 417 500 000	14 380 000	1 431 880 000
	TOTAL DEPENSES		1 417 500 000	14 380 000	1 431 880 000
	DEFICIT		1 417 500 000	14 380 000	1 431 880 000

**DETAIL PAR PROGRAMMES (EN MILLIERS DE FRANCS CFP)**

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2026  
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

Date 14/10/2025

Page 5

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

MISSION / ART	LIBELLE	MOYENS INTERNES		AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES	PROPOSITIONS BUDGET 2026	MISSION : 961
		BUDGET PRIMITIF 2025				
<b>DEPENSES</b>						
606	DÉPENSES DIRECTES	45 000 000			45 000 000	
615	Achats non stockés de matières et fournitures	20 000 000			20 000 000	
615	Entretien et réparations	4 200 000			4 200 000	
618	Primes d'assurances	3 000 000			3 000 000	
618	Divers services extérieurs	1 000 000			1 000 000	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 000 000			1 000 000	
623	Publicité, publications, relations publiques	1 800 000			1 800 000	
624	Transports	4 500 000			4 500 000	
625	Déplacements et missions	8 000 000			8 000 000	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	29 000 000			29 000 000	
628	Divers - Autres services extérieurs	200 000			200 000	
653	Charges diverses de gestion courante	73 600 000			73 600 000	
681	Dotat* amort. & aux provis* - Charges de fonc					
	Total DÉPENSES DIRECTES	191 300 000		0	191 300 000	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>191 300 000</b>		<b>0</b>	<b>191 300 000</b>	
<b>RECETTES</b>						
7412	RECETTES DIRECTES					
	Dotation forfaitaire de la Polynésie française	2 464 069 410		29 930 590	2 494 000 000	
	Total RECETTES DIRECTES	2 464 069 410		29 930 590	2 494 000 000	
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 464 069 410</b>		<b>29 930 590</b>	<b>2 494 000 000</b>	
	<b>EXCEDENT</b>	<b>2 272 769 410</b>		<b>29 930 590</b>	<b>2 302 700 000</b>	



ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2026  
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

Date 14/10/2025  
Page 7

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

		PERSONNEL	MISSION : 962		
MISSION / ART	LIBELLE		BUDGET PRIMITIF 2025	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES	PROPOSITIONS BUDGET 2026
	DEPENSES				
6184	DEPENSES DIRECTES		5 000 000	- 1 000 000	4 000 000
64111	Frais de formation		663 600 000	13 520 000	677 120 000
5413	Rémunération brute		700 000		700 000
545	Personnel non titulaire		182 500 000	3 500 000	186 000 000
547	Charges sociales		1 000 000		1 000 000
55212	Autres charges sociales		2 459 410	- 469 410	2 000 000
	emploi et insertion professionnelle				
	Total DEPENSES DIRECTES		855 269 410	15 550 590	870 820 000
		TOTAL DEPENSES.....	855 269 410	15 550 590	870 820 000
	DEFICIT		855 269 410	15 550 590	870 820 000



BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)  
EXERCICE 2026

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

	DPSSES DIRECTES	%DEP	RCTES DIRECTES	%REC	TOT DEPENSES	TOT RECETTES
960 POUVOIR PUBLICS	1 431 880 000	57,41	0	0,00	1 431 880 000	0
961 MOYENS INTERNES	191 300 000	7,67	2 494 000 000	100,00	191 300 000	2 494 000 000
962 PERSONNEL	870 820 000	34,92	0	0,00	870 820 000	0
	2 494 000 000	100,00	2 494 000 000	100,00	2 494 000 000	2 494 000 000
TOTAL GENERAL	2 494 000 000		2 494 000 000		2 494 000 000	2 494 000 000



# **ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

## **BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

**AVANT-PROJET DE BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**EXERCICE 2026**

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2026  
SECTION D'INVESTISSEMENT (en FCP)

Date 14/10/25  
Page 1

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

		POUVOIRS PUBLICS	MISSION : 900		
PROGRAMME / AP / ART	LIBELLES	AP SERVICES VOTES	AP MESURES NOUVELLES	TOTAL DES AP	CREDITS DE PAIEMENT
	DEPENSES				
1.2026	Matériel et outillage		23 600 000	23 600 000	
2.2026	Nouvel immeuble		1 200 000 000	1 200 000 000	
90002 ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANCAISE			1 223 600 000	1 223 600 000	
	TOTAL DEPENSES.....		1 223 600 000	1 223 600 000	73 600 000
	RECETTES				
281	Amortissement des immobilisations corporelles			73 600 000	
	TOTAL RECETTES.....			73 600 000	
	RESULTAT.....				0

BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)  
EXERCICE 2026

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	DEPENSES	% TOT	RECETTES	% TOT
900 POUVOIRS PUBLICS	73 600 000	100	73 600 000	100
TOTAL GENERAL	73 600 000	100	73 600 000	100



BALANCE GENERALE DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (en FCP)  
EXERCICE 2026

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
	<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	73 600 000	100,00	73 600 000	100,00	73 600 000	100,00					73 600 000	100,00
20	Immobilisations incorporelles	50 000 000	67,93			50 000 000	67,93						
21	Immobilisations corporelles	23 600 000	32,07			23 600 000	32,07						
28	Amortissements des immobilisations			73 600 000	100,00							73 600 000	100,00
	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	2 494 000 000	100,00	2 494 000 000	100,00	2 420 400 000	100,00	2 494 000 000	100,00	73 600 000	100,00		
50	Achats et variation des stocks	48 000 000	1,92			48 000 000	1,98						
51	Services extérieurs	34 200 000	1,37			34 200 000	1,41						
62	Autres services extérieurs	139 670 000	5,60			139 670 000	5,77						
54	Charges de personnel	939 520 000	37,67			939 520 000	38,82						
55	Autres charges d'activité	1 259 010 000	50,48			1 259 010 000	52,02						
68	Dotations aux amortissements et provisions	73 600 000	2,95			2 494 000 000	100,00	2 494 000 000	100,00	73 600 000	100,00		
74	Dotations et participations												
	<b>TOTAL GENERAL</b>	2 567 600 000		2 567 600 000		2 494 000 000		2 494 000 000		73 600 000		73 600 000	



## Etat d'information 1

Situation des postes budgétaires au 1er octobre 2025  
Institution : Assemblée de la Polynésie française

Imputation	Nombre	Statut	Intitulé du poste	Postes pourvus	Postes gelés	Postes vacants
Chapitre 962 Article 641	32	A	Secrétaire général Secrétaire général adjoint Chef de service Administrateur	1 1 7 20		3
	34	B	Secrétaire d'administration Technicien	34		0
	10	C	Adjoint administratif Agent technique	9		1
	42	D	Agent de bureau Aide technique	36		6
	1	CC5	Personnel de service	1		
	119			109		10

Imputation	Nombre	Statut	Postes pourvus					Postes gelés	Postes vacants
			Titulaires FP APP	ANFA	Détachés FPT	Fonction- naires stagiaires	ANT		
Chapitre 962 Article 641	32	A	13		3	8	5		3
	34	B	24			8	2		0
	10	C	9						1
	42	D	28			2	6		6
	1	CC5		1	3	18	13	0	10
	119		74	1	3	18	13	0	10

Situation du personnel de cabinet au 1er octobre 2026

Imputation	Groupe	Intitulé du poste	Postes
Chapitre 960 Article 641	1	Directeur de cabinet	1
	2	Chef du secrétariat particulier	1
	3	Chargé de mission	2
	3	Assistant de cabinet	1
			5



## Etat d'information n°2

### Créations et transformations de postes

#### I- Emplois permanents

Statut	Catégorie	Intitulé de poste	Créations	Suppressions
FP APP	A	Administrateur	1	
FP APP	B	Secrétaire d'administration / Technicien		1
FP APP	C	Adjoint administratif / Agent technique		
FP APP	D	Agent de bureau / Aide technique		
ANFA	CC5	Personnel de service		
Total			1	1

\*Transformation des postes à compter du 1er février 2026

#### II- Emplois non permanents d'une durée supérieure ou égale à un an

Statut	Catégorie	Intitulé de poste	Créations	Suppressions
FP APP	A	Administrateur		
FP APP	B	Secrétaire d'administration / Technicien		
FP APP	C	Adjoint administratif / Agent technique		
FP APP	D	Agent de bureau / Aide technique		
Total			0	0